



## Périscolaire Commune d'ORCIER

### Informations à destination des parents d'élèves

Dans le cadre d'une reprise **progressive** de l'école suite au confinement, la Commune d'Orcier, en accord avec la directrice de l'école, est favorable au retour des élèves à l'école à partir du 12 mai prochain. Cela se fera dans le strict respect des préconisations du protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Education nationale en date du 30 avril 2020.

La rentrée pour le périscolaire se fera de même dans le strict respect des prescriptions émises par les Ministères des Solidarités et de la Santé et de l'Education nationale afin d'assurer la sécurité sanitaire des enfants et des professionnels.

#### **Mesures prises jusqu'au 29 mai 2020 inclus**

##### **Cantine :**

Les enfants qui seront accueillis en classe auront la possibilité de rentrer chez eux ou de rester à l'école entre 11h30 et 13h30 et devront apporter un panier repas. Ce repas, fourni par la famille, devra être équilibré, simple à consommer et restera dans le sac de l'enfant toute la matinée. Les couverts, si besoin, seront aussi dans le sac. Le repas sera pris dans la salle de classe sous la surveillance des agents de l'école.

##### **Garderie :**

- Les garderies du matin et de fin d'après-midi sont suspendues jusqu'à la fin de l'année.
- Une garderie gratuite est mise en place à La Salle des Fêtes tous les jours où l'école est ouverte, soit les lundis mardis jeudis et vendredis sauf jours fériés de 8h30 à 16h30.
- Cette garderie prend en charge **UNIQUEMENT** les enfants des personnels prioritaires et **sur justificatif (Voir liste au dos)**.
- L'accueil de la garderie se fera devant l'entrée de la Salle des fêtes avec interdiction aux parents d'y entrer. Ce sont les agents habituels de l'école qui garderont les enfants durant la journée.
- les enfants qui seront accueillis en garderie auront la possibilité de rentrer chez eux entre 11h30 et 13h30 ou de rester sur place. Dans ce dernier cas ils devront apporter un panier repas comme indiqué plus haut pour la cantine. Le repas sera pris dans la Salle des Fêtes sous la surveillance des agents de l'école.
- Les enfants pourront apporter leurs propres sacs de jeux pour la journée : jeux non collectifs, coloriages, livres...mais pas de ballon ou de jeux de société.

**Une fiche de renseignements** à destination des parents faisant partie des personnels prioritaires est jointe à ce courrier.

Je vous prie de bien vouloir la compléter et nous la retourner par messagerie électronique à l'adresse [orcier.mairie-accueil@wanadoo.fr](mailto:orcier.mairie-accueil@wanadoo.fr) ou dans la boîte aux lettres mairie avant vendredi 8 mai 20h.

Ce retour est obligatoire pour que l'inscription en garderie soit prise en compte.

En cas de besoin d'explications supplémentaires vous pouvez appeler la mairie au 04 50 73 92 01

Avec mes remerciements pour votre compréhension.

**Le Maire, Thérèse Baud**

## **LISTE DES PERSONNELS PRIORITAIRES**

Personnel travaillant en établissements de santé publics/privés: hôpitaux cliniques, SSR, HAD, centres de santé...

Personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées: maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD...

Professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...

Personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise

Personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux (ASE) ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique.

Personnels participant aux forces de sécurité intérieure : gendarmes, policiers, pompiers

Personnels travaillant dans les écoles et dans les crèches : enseignants, ATSEM, AESH, animateurs, agents d'entretien.